

Jeholet : « La réforme des APE, c'est la fin des subventions à vie »

WALLONIE Le décret sur les aides à l'emploi est soumis au parlement

- Le ministre MR veut rassurer. L'emploi sera globalement sauvegardé et les besoins de la société rencontrés.
- Mais sa réforme sonne aussi le glas de l'essaimage des aides.
- Le soutien sera encadré et évalué en permanence.

Le parlement de Wallonie entame ce mardi de longs débats sur le projet le plus controversé du gouvernement MR-CDH : la réforme des aides à la promotion de l'emploi (les fameux points APE). Un dossier dont l'importance se décline en trois chiffres : un milliard d'euros au profit de 60.000 emplois et de 4.000 employeurs, pour l'essentiel parmi les communes, dans l'enseignement, le non-marchand...

Les débats devraient être vifs entre majorité et opposition : avant le changement de régime de l'été 2017, la socialiste Eliane Tillieux avait elle aussi porté une réforme, vite jetée aux oubliettes. Les syndicats, surtout la FGTB, mobilisent les travailleurs et dénoncent la perte de 3.500 emplois. Enfin, dans nos colonnes (*Le Soir* du 29 novembre), Rudy Demotte (PS) a vertement critiqué le projet Jeholet : le ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne compte pas signer l'accord de coopération entre les deux entités. Il doit pourtant permettre aux deniers wallons de financer des emplois dans des secteurs qui relèvent de la Fédération comme l'école, la petite enfance ou la culture.

La réinsertion avant tout

« Je suis heureux que les débats débutent car ils permettront de faire un sort aux tentatives de désinformation

ou de manipulation qui attisent la peur, réagit Pierre-Yves Jeholet. Il faut sans cesse rassurer : le volume global d'emploi est maintenu et permettra toujours un soutien structurel à des besoins sociétaux fondamentaux à mes yeux. Le budget passera de 983 millions en 2018 à 1,086 milliard en 2020. Le gouvernement a accepté que les subventions soient calculées sans tenir compte des sommes non utilisées en 2015-2016, le contraire aurait été très handicapant pour les projets. »

La véritable révolution proposée par le décret du ministre de l'Emploi

concerne le mode d'attribution des aides à l'emploi. Au-delà d'une nécessaire phase transitoire, chaque ministre fonctionnel (pouvoirs locaux, santé, environnement, culture...) sera responsable de sa propre enveloppe qu'il utilisera pour soutenir les politiques qu'il estimera prioritaires. En théorie, c'est la fin de l'actuel essaimage qui manque de toute logique. La semaine dernière, les décrets fixant le cadre des subventions pour les ministres wallons de l'Emploi, des Pouvoirs locaux et de l'Action sociale ont été approuvés en première lecture par le gouvernement.

« La subvention à vie sera de l'histoire ancienne, décrète Pierre-Yves Jeholet. Les subventions selon le système de points actuel feront progressivement place à un nouveau dispositif sous la responsabilité très importante de chaque ministre qui devra instaurer ses propres priorités. Un cadastre des subventions sera obligatoire. Nous établirons des indicateurs de résultats, secteur par secteur. Et quand je parle de résultats, il s'agit prioritairement de ceci : la réinsertion sociale par le travail, qui est à l'origine de ces aides et que l'on a un peu perdu de vue. »

Un plan B

S'il s'engage à ce que la réforme n'en-

gendre pas de bain de sang social, le ministre de l'Emploi ne nie pas que la nouvelle méthodologie engendrera des réorientations de moyens selon les objectifs de chaque ministre fonctionnel. Mais impossible à ce stade d'en connaître le volume : « Les ministres pourront travailler en plusieurs phases, chacun à son rythme, selon les spécificités des secteurs. »

Et pour la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Près de 50 % des points actuellement accordés vont à des emplois dans des compétences qui relèvent de ce niveau de pouvoir. « Contrairement à

ce qu'affirme Rudy Demotte, il n'a jamais été question de réaliser des économies dans ces secteurs qui sont prioritaires, comme l'enseignement ou la petite enfance, affirme Pierre-Yves Jeholet. Mais nous avons besoin d'un accord de coopération qui intégrera d'ailleurs des conventions sectorielles. »

Faute d'accord et pour éviter un fâcheux vide juridique, un plan B existe sous la forme d'une proposition de décret MR-CDH qui garantit la continuité dans leur subventionnement aux employeurs relevant de la Fédération. ■

ERIC DEFFET

POLÉMIQUE

Tes chiffres contre les miens

Sont exclus des nouvelles aides à l'emploi : les provinces, les services de la Région (dont le Forem) et ceux de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce qui ulcère Rudy Demotte, son ministre-président. Il estime à 200 équivalents temps plein les emplois perdus au sein des administrations communautaires. Jeholet ne comprend pas : « Sur ces 200 emplois, 158 figurent dans la convention enseignement conclue entre les deux entités : 59 dans l'administration de l'enseignement, 76 à l'Adeps et 23 pour l'aide à la jeunesse. » Au passage, le ministre de l'Emploi rappelle que l'accord de coopération qu'il propose de signer sauve 1.352 postes liés au Programme de transition professionnelle (PTP) dans les écoles. « Le gouvernement précédent avait décidé de les supprimer en 2017, nous les maintenons », ajoute-t-il.

E.D.